



Communiqué de presse

cp-345

Paris, le 15 juillet 2008

CONFÉRENCE DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES DES ÉTATS-MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE SUR LES TRANSPORTS ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

MM Jean Paul Emorine, Président de la Commission des Affaires Economiques du Sénat, et Patrick Ollier, Président de la Commission des Affaires Economiques, de l'Environnement et du Territoire de l'Assemblée nationale ont organisé conjointement, jeudi 10 Juillet 2008 à l'Assemblée nationale, une rencontre interparlementaire européenne des Présidents des Commissions parlementaires en charge des transports et du développement durable dans le cadre de la Présidence française.

Ouverts par Bernard ACCOYER, Président de l'Assemblée nationale, les travaux de cette journée ont permis un large débat entre les 23 délégations des Etats membres présents sur le thème « Transports et Développement durable » pour lequel Dominique BUSSEREAU – Secrétaire d'Etat aux Transports a présenté les objectifs français.

MM. Patrick Ollier et Jean Paul Emorine se sont prononcés en faveur d'une **politique du transport durable et équilibrée**, qui prenne en compte l'impératif de réduction des émissions de gaz à effets de serre dans un secteur qui est aujourd'hui le premier émetteur en Europe. Ils ont, à cet égard, plaidé pour l'aboutissement rapide de **la révision de la directive euro-vignette** en vue d'une **internalisation des coûts externes dans le secteur du transport routier**. « *Il faut pouvoir trouver un juste équilibre entre la nécessaire prise en compte des impératifs environnementaux et le maintien de la compétitivité des entreprises européennes* » ont-ils rappelés.

Sur proposition de M. Patrick OLLIER, l'ensemble des délégations a adopté le projet de résolution qui leur était soumis visant à entériner la création d'une Interparlementaire du Développement durable afin d'engager des discussions et échanges réguliers pour faire converger les positions des 27 Parlements. Cette interparlementaire, qui sera mise en place après accord des Assemblées nationales respectives des Etats de l'Union Européenne, réunira au moins une fois par an les commissions parlementaires compétentes sur ces questions.